

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00322**

**MARCHÉ D'EXÉCUTION DE SERVICES RÉGULIERS  
ROUTIERS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LE  
COMPTE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – ATTRIBUTION  
DES LOTS N°1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 ET 9**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les marchés relatifs à l'exécution de services réguliers routiers de transports scolaires pour le compte de Saint-Étienne Métropole,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 18 décembre 2023 sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, la plateforme de Saint-Étienne Métropole et de son site internet, ayant pour date limite de réception des offres fixée au 16 février 2024 à 12 h 00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, plusieurs offres ont été reçues dans les délais :

- 01 – 2TMC-DAMON / ZI les Chaux / 42450 Sury-le-comtal pour les lots 5 et 9.
- 02 – CARS BIERCE / 998 Rue Louise Michel / 42153 Riorges pour les lots 2 et 4.
- 03 – TRANSROCHE / 32 Bd Leclerc / 42230 Roche-la-Molière pour le lot 7.
- 04 – SRT / 11 rue d'Outre Furan / 42000 Saint-Etienne pour le lot 6.
- 06 – CARS ROCHETTE / 115 Cours Fauriel / 42100 Saint-Etienne pour les lots 4, 5 et 9.
- 07 – AUTOCARS CHAZOT / 1 Rue Marcellin Allard / 42000 Saint-Etienne pour les lots 1 et 8.
- 08 – CARS DE LA VALLEE / Rue Lavoizier / ZI Chambon / 42420 Lorette pour le lot 2.
- 09 – AUTOCARS THEVENET / 47 Rue Marcellin Champagnat / 42400 Saint-Chamond pour le lot 3

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées en fonction des critères de jugement des offres suivants : le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40%,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres que les prestataires ci-après ont remis des offres, économiquement les plus avantageuses pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 22 mars 2024, a décidé d'attribuer les contrats aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses par lot sauf pour le lot 5 qui a été déclaré infructueux,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240325-C20240032210

Date de mise en ligne : 11 avril 2024

## DECIDE

### ARTICLE 1

Un contrat public relatif au marché relatif à l'exécution de services réguliers routiers de transports scolaires pour le compte de Saint-Étienne Métropole, est attribué aux prestataires suivants :

- Lot n°1 : Secteurs Saint-Héand/Monts du Lyonnais : Entreprise AUTOCARS CHAZOT (sous-traitant KEOLIS PAYS DU FOREZ), domicilié à 1 Rue Marcellin Allard, 42000 Saint-Etienne, Siret n°776 373 581 00011 ;
- Lot n°2 : Secteurs Rive de Gier / Saint-Chamond : Entreprise CARS DE LA VALLEE domicilié à Rue Lavoizier, ZI Chambon, 42420 Lorette, Siret n°381 564 707 00028 ;
- Lot n°3 : Secteurs Saint-Chamond / Pilat / Moyenne Vallée-du-Gier : Entreprise AUTOCARS THEVENET (sous-traitants CARS DE LA VALLEE, 2TMC et CARS BIERCE), domicilié à 47 Rue Marcellin Champagnat, 42400 Saint-Chamond, Siret n°383 411 717 00036 ;
- Lot n°4 : Secteurs Rive-de-Gier / Pilat / Jarez : Entreprise CARS BIERCE (sous-traitant CARS DE LA VALLEE), domicilié à 998 Rue Louise Michel, 42153 Riorges, Siret n°384 480 562 00048 ;
- Lot n°5 : Secteurs Jarez / Mont-du-Lyonnais  
=> Ce lot a été déclaré infructueux et fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation
- Lot n°6 : Secteurs Saint-Héand / Forez : Entreprise SRT (sous-traitants CARS PHILIBERT & MAISONNEUVE) domicilié à 11 rue d'Outre Furan, 42000 Saint-Etienne, Siret n°529 194 425 00011 ;
- Lot n°7 : Secteurs Saint-Étienne / Villars / Roche la Molière : Entreprise TRANSROCHE (sous-traitants CARS PHILIBERT & AUTOCARS CHAZOT), domicilié à 32 Boulevard Leclerc, 42230 Roche-la-Molière, Siret n°529 212 789 00018 ;
- Lot n°8 : Secteur Ondaine : Entreprise AUTOCARS CHAZOT (sous-traitants CARS PHILIBERT & TRANSROCHE), domicilié à 1 Rue Marcellin Allard, 42000 Saint-Etienne, Siret n°776 373 581 00011 ;
- Lot n°9 : Secteur Saint-Maurice-en-Gourgois : Entreprise CARS ROCHETTE domicilié à 115 Cours Fauriel, 42100 Saint-Etienne, Siret n°852 887 355 00018 ;

### ARTICLE 2

Le montant total des prestations retenues est défini comme suit pour les lots ci-après :

- Lot n°1 : Secteurs Saint-Héand/Monts du Lyonnais : Entreprise AUTOCARS CHAZOT (sous-traitant KEOLIS PAYS DU FOREZ) pour un montant total annuel en HT de 378 586,50 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°2 : Secteurs Rive-de-Gier / Saint-Chamond : Entreprise CARS DE LA VALLEE pour un montant total annuel en HT de 304 093,73 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°3 : Secteurs Saint-Chamond / Pilat / Moyenne Vallée-du-Gier : Entreprise AUTOCARS THEVENET (sous-traitants CARS DE LA VALLEE, 2TMC et CARS BIERCE), pour un montant total annuel en HT de 425 321,05 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°4 : Secteurs Rive de Gier / Pilat / Jarez : Entreprise CARS BIERCE (sous-traitant CARS DE LA VALLEE), pour un montant total annuel en HT de 451 005,90 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°6 : Secteurs Saint-Héand / Forez : Entreprise SRT (sous-traitants CARS PHILIBERT & MAISONNEUVE), pour un montant total annuel en HT de 372 986,53 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°7 : Secteurs Saint-Étienne / Villars / Roche-la-Molière : Entreprise TRANSROCHE (sous-traitants CARS PHILIBERT & AUTOCARS CHAZOT), pour un montant total annuel en HT de 260 166,30 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°8 : Secteur Ondaine : Entreprise AUTOCARS CHAZOT (sous-traitants CARS PHILIBERT & TRANSROCHE), pour un montant total annuel en HT de 222 546,16 € correspondant à la tranche ferme ;
- Lot n°9 : Secteur Saint-Maurice-en-Gourgois : Entreprise CARS ROCHETTE pour un montant total annuel en HT de 199 465,00 € correspondant à la tranche ferme ;

L'ensemble des tranches optionnelles des lots n°2,4,7,8 et 9 pourront être affermies ultérieurement.

Les prestations seront traitées à la fois par application de prix forfaitaires et par application de prix unitaires.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget Annexe des transports, section de fonctionnement, destination 2014-TRSCO-1000.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX